



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 03 décembre 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

GAEC BOYON
M. BOYON David
35 rue Saint Jean
57510 HILSPRICH

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ
antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

Objet : Dossier de déclaration concernant : Les travaux de drainage sur les bans communaux de HILSPRICH et SAINT JEAN ROHRBACH.
P.J : Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante

➤ **Les travaux de drainage sur les bans communaux de HILSPRICH et SAINT JEAN ROHRBACH.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **21 novembre 2018**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2018- 00510**
- **Dossier réalisé par : Chambre d'Agriculture de METZ**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors vous **pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de l'environnement.

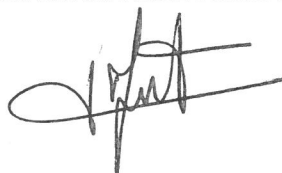
Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie des communes de HILSPRICH et SAINT JEAN ROHRBACHL où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- Mairie de Hilsprich et St Jean Rohrbach
- AFB M. Patrice MULLER

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER